

PROPOSITION

Monsieur François Legault, premier ministre, propose, après consultation auprès des partis d'opposition et des députés indépendants :

QUE, conformément aux articles 7 et 9 de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01), madame Christine Roy, vérificatrice générale adjointe, soit nommée vérificatrice générale pour un mandat de dix ans à compter du 15 décembre 2025 et que ses conditions de travail soient celles contenues dans le document ci-annexé que je dépose.

**RÉMUNÉRATION ET AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL
DE MADAME CHRISTINE ROY
COMME VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE**

QUE madame Christine Roy exerce ses fonctions au bureau du vérificateur général à Québec;

QUE pour la durée du présent mandat, madame Christine Roy soit en congé sans traitement du vérificateur général;

QUE, conformément au premier alinéa de l'article 14 de cette loi, madame Christine Roy reçoive un traitement égal au maximum du niveau supérieur de salaire des sous-ministres autres que le secrétaire général du Conseil exécutif, et à la moyenne de toute autre rémunération des sous-ministres;

QUE, conformément au deuxième alinéa de l'article 14 de cette loi, les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Christine Roy comme à une sous-ministre;

QUE madame Christine Roy, à sa demande, participe au régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) et au régime de prestations supplémentaires adoptés par les décrets numéros 960-2003 et 961-2003 du 17 septembre 2003 compte tenu des modifications qui leur ont été ou qui pourront leur être apportées;

QUE madame Christine Roy puisse demander que ses fonctions de vérificatrice générale prennent fin avant l'échéance de son mandat après avoir donné un avis écrit au président de l'Assemblée nationale. En ce cas, elle sera réintégrée au sein du vérificateur général;

QUE, à l'expiration du présent mandat de vérificatrice générale, madame Christine Roy soit réintégrée au sein du vérificateur général.